

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du mardi 30 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente avril à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 25

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Fatima OGBI - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Fatima MAHFOUD - Philippe LOUISON - Jacky BORTOLI - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILIHI - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Seynabou Léonie DIARRA - Kouider OUKBI - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Philippe LOUISON - Imène KEDDOU représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Sara GHENAIM représentée par Yveline LE BRIAND - Anaïs KOSE représentée par Lamine CAMARA - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Youssef BOUKANTAR - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Fatouma SYLLA - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_074 : « Éducation, prévention, sanction : des moyens humains contre la violence entre jeunes ! »

Le Conseil Municipal,

Le pays tout entier a été frappé d'effroi, suite à la mort de Shemseddine, un jeune adolescent âgé de 15 ans roué de coups à la sortie du collège Les Sablons, dans la ville voisine de Viry-Châtillon. Il y a un mois, à Grigny, le meurtre de Ben Hassen et les coups de couteau subis par le jeune Boukari, âgé de 18 ans, plongeaient notre ville dans une peine profonde.

Le jeudi 18 avril, à Viry-Châtillon, le Premier Ministre a annoncé une série de mesures pour faire face aux actes de violences extrêmes impliquant des mineurs. Pour l'essentiel, ces mesures empruntent le ton martial de la sanction et ciblent la responsabilité des parents face aux actes commis par leurs enfants.

Pourtant, ces mêmes parents sont les premières victimes de ces violences, par l'angoisse qu'elles provoquent sur l'avenir de leurs enfants ou même à l'idée de ne plus les revoir.

Pour lutter contre les phénomènes de rixes et les actes de violences juvéniles extrêmes, la sanction n'est qu'une partie de la solution et ne peut empêcher seule d'autres drames.

Il faut des moyens humains accrus pour l'éducation, la prévention et la sanction.

La justice des mineurs ne parvient plus à assurer ses missions, comme il se doit. On compte un juge des mineurs pour 500 jeunes, alors que les syndicats de la magistrature considèrent que l'idéal serait d'avoir un juge des mineurs pour 350 jeunes.

Les tribunaux des enfants sont saturés par la hausse annuelle des mesures de protection judiciaire (+12,1% entre 2009 et 2018, 252 215 enfants qui faisaient l'objet d'une mesure de protection judiciaire décidée par un juge des enfants en décembre 2021 et 3100 mineurs en détention) ou encore par la faible augmentation des emplois de juges des enfants (5% de juges pour les enfants en plus entre 2012 et 2022).

Sur le volet éducatif, le premier facteur d'engagement de jeunes dans les actes de violences et les phénomènes de bandes réside dans l'échec scolaire.

C'est pourquoi, dans le cadre de la Cité Éducative, la persévérance scolaire et la médiation scolaire à Grigny permettent de suivre 100 jeunes.

Mais, il reste un péril notamment avec les défaillances du suivi psychologique des jeunes parfois victimes de familles déstructurées. Dans notre pays, il n'y a qu'un psychologue scolaire pour 1500 adolescents contre 1 pour 1000, selon les recommandations européennes. Dans notre ville de Grigny, il y a actuellement 280 enfants sur la liste d'attente du Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP).

Sur le volet de la prévention spécialisée, nous affirmons qu'elle est un maillon indispensable de cohésion sociale pour les jeunes. Bien plus que la simple mission de prévenir, la prévention spécialisée représente un véritable outil d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, un outil qui vise à rompre avec les phénomènes de marginalisation afin de restaurer le lien social.

Dans le département de l'Essonne qui concentre un quart des rixes du pays, le budget de la prévention spécialisée est en baisse constante. En 2018, il s'élevait à 7,4 millions d'euros. En 2022, il était de 6,4 millions. Il est aujourd'hui de 6 millions d'euros. De plus, la baisse des subventions accordées aux associations et aux clubs sportifs risque de créer des effets délétères sur notre jeunesse.

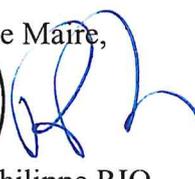
La sanction des mineurs sans prévention et sans moyens adéquats pour l'Éducation nationale, les associations, les clubs sportifs et les professionnels de la prévention

spécialisée n'est qu'un coup d'épée dans l'eau ! Sans gilet, pas de sauvetage, la sanction sans prévention est une illusion.

Lors de sa déclaration de Viry-Châtillon, le Premier Ministre a annoncé lancer un chantier de 8 semaines pour faire aboutir le travail collectif.

Face aux dangers qui menacent notre jeunesse, notre ville y prendra sa part en formulant des propositions au Gouvernement.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

 Le Maire,

Philippe RIO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

